



**oekoZentrum
pafendall**



**mouvement
écologique**

Reuse – Reduce – Repair / Share – Rethink: En route vers un nouveau modèle économique

**En point de mire: la protection des ressources, l'économie circulaire, le bien-être commun,
les biens durables, la réutilisation, la réparation et le partage**



Reuse – Reduce – Repair / Share – Rethink: En route vers un nouveau modèle économique

En point de mire: la protection des ressources, l'économie circulaire, le bien-être commun, les biens durables, la réutilisation, la réparation et le partage

Au cours des derniers mois, nous avons douloureusement dû constater à quel point nos modèles économique et social actuels sont fragiles. La destruction d'habitats, la surconsommation et la consommation de ressources, la globalisation excessive, la dépendance face aux chaînes d'approvisionnement mondiales ... ne constituent que quelques-unes des nombreuses bases fatales sur lesquelles nos modèles reposent. D'une manière encore plus claire et concise, la crise sanitaire de COVID-19 nous a fait prendre conscience que ce sont précisément ces modèles qui forment le point faible de notre économie et de notre société. Alors que, dans le même temps, de plus en plus de gens se focalisent et supportent des valeurs liées à des modes de vie innovateurs, axés sur le partage, le vivre ensemble et la solidarité.

Il devient plus clair que jamais que nous devons rompre avec cette idéologie de „vouloir toujours plus – et toujours plus grand“, et sortir enfin de la spirale de croissance, nous défaire d'un modèle économique fragile, nous libérer des contraintes de la consommation, afin de pouvoir nous réorienter vers la conception de nouveaux modèles durables, plus résilients et plus humains.

En route vers un nouveau modèle économique

„Reuse-Reduce-Repair/Share-Rethink – En route vers un nouveau modèle économique“: c'est le titre du rapport intermédiaire portant sur le projet „Rethink“, qui est mené dans le cadre d'une Convention de Oekozyklus Pafendall avec le ministère de l'Environnement, ceci en étroite collaboration avec le Mouvement Écologique.

D'un côté, le projet se base sur les efforts récents déployés au niveau de l'UE afin de réduire la consommation de ressources (directive sur l'écoconception, directive-cadre sur les déchets ou encore plan d'action en matière d'économie circulaire) ainsi que sur la nécessité de leur mise en œuvre au Luxembourg.

De l'autre côté, le projet se focalise sur le besoin d'une réorientation de l'actuel modèle économique et de la promotion du bien-être commun. A l'heure actuelle, ce besoin est déjà repris par un certain nombre d'initiatives différentes, allant des dits *repair cafés* et ateliers ouverts jusqu'à la rénovation de mobilier dans le cadre d'initiatives de mise au travail, en passant par la réparation/réutilisation d'appareils électriques et électroniques, etcetera. S'y ajoutent les plateformes *second hand* créées par les réseaux sociaux et qui connaissent un intérêt croissant. Un grand nombre de ces plateformes sont des initiatives *bottom-up*, contribuant de manière importante au développement d'autres modes de vie et formes d'économie.

Un moment idéal pour prendre des décisions importantes

L'objectif déclaré du projet est d'élaborer des propositions concrètes pour renforcer et pour développer le soutien - non seulement national mais également communal - de cette tendance. Ce faisant, le projet vise les aspects: **reuse – réutilisation de biens; repair & share – réparation et partage de produits**, tout en mettant un accent particulier aussi sur **l'économie citoyenne (économie sociale et solidaire)**. Un modèle économique qui tient davantage compte de ces principes contribue certainement à réduire la consommation de ressources et à renforcer la protection du climat.

Le moment pour prendre des décisions politiques en ce sens s'annonce actuellement très favorable au Luxembourg, puisque, d'une part, le Luxembourg est amené à **réviser la loi sur la gestion des déchets en vigueur** sur la base d'une directive européenne, et que, d'autre part, le **plan d'action pour l'économie circulaire** respectivement la **directive dite de l'écoconception** (notamment dans le contexte de la capacité de réparation d'appareils) confèrent à l'UE le droit d'imposer des exigences importantes auxquelles le législateur luxembourgeois doit satisfaire.

Pour être conforme à la directive européenne, la loi révisée sur la gestion des déchets devra entrer en vigueur le 5 juillet de cette année 2020 (y compris les règlements d'application). En outre, le pacte climat avec les communes, en cours de réforme lui-aussi, pourrait également renfermer des éléments concrets dans le sens d'une meilleure utilisation des ressources par, notamment la réparation ou la réutilisation ou encore le partage de biens de consommation.

Le moment propice pour prendre des décisions cruciales au Luxembourg est donc venu. Cette chance ne doit pas être manquée!

Un rapport intermédiaire contenant 35 propositions concrètes

Au-delà d'un aperçu sur l'évolution de la situation au niveau européen, le rapport intermédiaire sur le projet „Rethink“, qui vient d'être publié, énumère sur 50 pages les conclusions tirées d'un grand nombre d'entretiens avec des acteurs privés, communaux et étatiques, ainsi que les 35 propositions concrètes à différents niveaux qui en découlent.

Dans les pages qui suivent, nous présentons plusieurs exemples de propositions centrales.

Revendiquer et insister sur des modèles de consommation durables au niveau européen – et les mettre en œuvre d'autant plus systématiquement au Luxembourg

Le Luxembourg devrait s'engager fermement au niveau européen pour que les conditions encadrant la **capacité de réparation des produits** soient améliorées. Cela s'impose tout particulièrement dans le cadre de la directive sur l'écoconception. Un des objectifs devra notamment résider dans une **meilleure garantie de disponibilité des pièces de rechange**. Aussi l'introduction d'un dit **repair score** – un **label indiquant la possibilité de réparer ainsi que la durée de vie de produits** – serait de nature à guider utilement le consommateur dans ses choix et à inciter au-delà les fabricants à prendre des mesures en ce sens.

Dans ce contexte, la revendication de taux *réduits* dans les domaines de la réparation, de la réutilisation et du partage (de biens et de services) s'impose également à l'échelle européenne, dans le cadre de la **réforme de la taxe sur la valeur ajoutée**. Parallèlement, dans le contexte de la réforme

de la loi sur la gestion des déchets, une définition juridiquement contraignante e.a. des termes „reuse“ (réutilisation) et „second hand“ (seconde main), sera indispensable au niveau national.

Lors de la transposition en droit national des différentes exigences européennes– e.a. dans le cadre de la réforme de la loi sur la gestion des déchets – la flexibilité laissée aux États membres pour transposer les directives européennes devrait être pleinement exploitée.

Comme le Luxembourg n’est pas en mesure de respecter le délai de transposition de la directive européenne en matière de gestion des déchets (à savoir le 5 juillet 2020), il devra s’en tenir aux déclarations de Piotr Barczak du Bureau européen de l’environnement. (*“If they (governments) want more time, they should ensure their waste laws go above and beyond what was previously agreed. This is in their own interest, as the new Circular Economy Action Plan has already anticipated there will be higher targets and stricter rules which, once formally adopted, governments will have to implement.”* - « Si les gouvernements veulent plus de temps, ils devront s’assurer que leurs lois en matière de gestion des déchets aillent bien au-delà de ce qui a été convenu précédemment. Ceci dans leur propre intérêt, puisque le nouveau Plan d’action pour l’économie circulaire prévoit déjà des objectifs plus poussés et des règles plus strictes qui, une fois officiellement adoptés, devront être mis en œuvre par les gouvernements nationaux. »)

Au niveau national: clarifier les responsabilités ministérielles

Le champ d’action du „Reuse-Repair-Share“ (tout comme l’économie circulaire en tant que telle) est un *défi interministériel*. Alors que, pour l’heure actuelle, aucune attribution claire et tangible des compétences ne se dessine à l’horizon des ministères en jeu. Quel(s) ministère(s) sera/seront en charge de la transposition des exigences de l’accord de coalition ou bien sera/seront responsable(s) de quel projet reste toujours obscur. Cette situation perdure surtout au détriment de certaines initiatives qui souvent ne trouvent plus d’interlocuteur compétent.

Des compétences sont actuellement attribuées aux ministères de l’Environnement, de l’Energie, et de l’Economie ... ainsi qu’au ministère de la Protection des consommateurs, pour ne mentionner que ceux qui sont directement concernés. Sans oublier le ministère du Travail qui joue le rôle d’interlocuteur pour tout ce qui touche à l’économie solidaire.

Il est donc indispensable que le gouvernement mette en place un **comité de travail interministériel** et assure une meilleure coordination dans le but de regrouper les intérêts et de créer des synergies. Au-delà, un **centre national de liaison et de coordination** devrait voir le jour pour accompagner les initiatives dans leur processus de développement et pour assurer leur coordination.

Parallèlement, le rôle de l’*“Institut luxembourgeois de la normalisation, de l’accreditation, de la sécurité et de la qualité des produits et services”* (ILNAS) devrait être renforcé. Cette structure est chargée entre autres du suivi de la mise en œuvre de la directive sur l’écoconception au Luxembourg. En 2018, selon les propres données de l’ILNAS, seuls 11 magasins ont subi un contrôle en ce sens (il semblerait que ce chiffre est principalement dû au très faible nombre d’employé/es dans le département de surveillance du marché). Une valorisation de cette structure s’avère donc incontournable si le Luxembourg (y compris dans le cadre d’un arrangement interministériel) veut promouvoir de meilleures normes environnementales et sociales au niveau des organes de l’UE, respectivement s’il veut transposer correctement la directive européenne en droit national.

Considérer différents acteurs comme partenaires dans le cadre de “Reuse – Repair – Share”: promouvoir les acteurs commerciaux au même titre que les initiatives

Il est essentiel de sensibiliser tous les acteurs sociaux à la promotion renforcée des biens durables tout comme à l'idée du „Repair & Share“. Il est tout aussi important de déployer tous les moyens afin de motiver le commerce et l'artisanat à soutenir le changement de paradigme dans la gestion des déchets respectivement dans le design des produits, voulu par l'UE et par le gouvernement, tout en continuant à soutenir parallèlement les initiatives „bottom-up“. Les intérêts des différents acteurs doivent être discutés ouvertement et inscrits dans un cadre juridique approprié.

Clarifier les limites de responsabilité

A l'heure actuelle, les questions portant sur la responsabilité civile dans le domaine du “Reuse – Repair – Share” n'ont pas encore trouvé de réponse. Ceci est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit d'initiatives non-commerciales, actives p.ex. dans la préparation d'appareils électriques destinés à la réutilisation.

Le ministère de la Consommation doit établir des règles claires en matière de responsabilité (le cas échéant sur la base de discussions avec des représentants du secteur de l'assurance ou encore de la protection des consommateurs).

Englober les ressources plus efficacement dans un circuit – optimiser les flux matériels

Afin d'intégrer plus efficacement les ressources dans un circuit et afin d'optimiser les flux matériels, il est indispensable de réunir l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus du „Reuse-Reuse-Share“ et de les mettre en réseau, p.ex. sur une plateforme de communication. Ce n'est qu'ainsi qu'une coordination plus efficace entre les matériaux disponibles et les besoins réels pourra être garantie à l'avenir.

Au-delà, il faudra créer - e.a. un **registre national „repair“** contenant les coordonnées de réparateurs professionnels compétents (issus du commerce et des initiatives) par le développement de la plateforme existante “*Flécken a Léinen*” - une **bourse d'échange de matériaux** dans le secteur de la construction - éventuellement une **plateforme de prêt** pour le **mobilier** (p.e.x pour les étudiant/es) - et il faudra promouvoir les **plateformes locales ou régionales d'échange et de prêt**.

Création de centres de ressources multifonctionnels au niveau local

La gestion des déchets figure parmi les services obligatoires qu'une commune doit assurer; à côté des offres traditionnelles de recyclage, les communes (respectivement les syndicats de communes) sont en mesure de contribuer davantage à un système qui confère une seconde vie (identique ou modifiée) aux produits qui ne sont plus utilisés par leurs propriétaires.

Les chances de mener à bien cette réforme sont désormais optimales. Non seulement la loi sur la gestion des déchets est en cours de révision (comme cela a été mentionné plus haut), mais également le règlement grand-ducal sur la création et la gestion des centres de recyclage datant de 1993. Dans l'intérêt de l'économie circulaire, il s'agit dorénavant de passer des centres de recyclage traditionnels aux centres de ressources. L'objectif doit être de renforcer, dans ces nouveaux centres, la collecte de dits matériaux-déchets, de les préparer à la réutilisation, afin de pouvoir les réutiliser en tant que ressource par la suite. Il est évident qu'une formation adéquate du personnel des centres en ce sens s'impose!

C'est précisément à cet égard que des synergies intéressantes entre les syndicats de gestion des déchets et les initiatives de mise au travail socio-économiques se présentent.

Étant donné que l'autonomie communale permet une liberté d'action considérable même au sein des syndicats communaux, une harmonisation nationale des conditions-cadre sera nécessaire, entre autres pour la conception, le mode de fonctionnement et la dotation en ressources humaines des futurs centres de ressources dans le cadre de la réforme en cours.

Mettre des accents lors d'appels d'offres publics

À bien des égards, il est urgent de poser les bons accents dans le cadre des appels d'offres publics. La promotion des aliments biologiques de production régionale est toujours mentionnée dans ce contexte. Or, ceci s'applique également à l'intégration de dispositions relatives à l'utilisation de biens réutilisables, à la promotion des initiatives d'intérêt public et de l'économie solidaire, à l'inclusion de clauses sociales etc. dans les cahiers des charges. Ici, les ministères compétents devraient établir des modèles de cahiers des charges pour les appels d'offres au niveau national – et communal bien entendu.

Promouvoir davantage les initiatives et les projets émanant de la société civile sur le plan national et communal

Fortes de leurs expériences, les initiatives existantes sont bien placées pour définir les mesures à prendre - par l'État et par les autorités communales en premier lieu - afin de bénéficier d'un meilleur soutien et d'une plus large promotion. La création d'un point de contact et de coordination national, chargé de dispenser des informations et des conseils aux initiatives existantes ou nouvellement créées dans le domaine du "Reuse – Repair – Share", de donner un appui logistique, spatial (besoins de stockage etc.), personnel, financier (en cas de problèmes), et de créer des possibilités de financement supplémentaires ..., s'impose dans ce même ordre d'idées!

Les communes devront également considérer l'importance de leur rôle en tant que „ambassadeurs“ e.a. dans le but d'élargir les initiatives du partage communal, par la création de plateformes de prêt en ligne ou bien en rendant les espaces publics systématiquement plus accessibles pour permettre aux citoyen/nes de disposer d'espaces où ils/elles peuvent développer leurs activités communes (repair café, etcetera). Un accent particulier devra être mis sur le rapprochement des personnes intéressées et sur les échanges intergénérationnels et culturels.

L'éducation et la sensibilisation en tant que cadre

Le changement de paradigme dans l'utilisation des ressources et la gestion des déchets doit être ancré dans l'éducation et la sensibilisation dans tous les domaines de la vie : e.a. dans le cadre de la formation professionnelle et des formations continues, dans une éducation ciblée en termes de consommation avertie et d'actions de sensibilisation de l'État, l'intégration dans les programmes scolaires, l'éducation et la formation des enseignants et éducateurs, etcetera. À cet effet, la mise à disposition d'informations adéquates en *open source* avec une fourniture gratuite d'instructions de réparation, et la possibilité de commander des outils pour la réparation etc., s'imposent!

De nouveaux modes de consommation et de gestion ... en tant que nouvelles formes de solidarité et d'économie

Dans le cadre de l'économie citoyenne, l'adoption du concept "Reuse-Repair-Share" permet de réduire considérablement la consommation de ressources et d'énergie, si nous voulons façonner notre modèle économique de manière durable et orientée vers l'avenir.

Cet argument plaide clairement en faveur d'un plus grand engagement de l'État et des communes dans ce secteur. Ce faisant, l'État et les communes contribuent à créer des sociétés plus résilientes, qui sont moins dépendantes des chaînes d'approvisionnement mondiales et des flux matériels.

En outre, le concept est synonyme d'une nouvelle façon d'organiser l'économie et la société. De nombreuses initiatives donnent déjà le bon exemple du sharing ; elles récoltent les fruits du partage et mettent en vigueur les avantages que nous pouvons tirer de l'économie solidaire. Ces initiatives sont la preuve qu'une économie ne doit pas reposer sur la consommation de ressources dans un espace anonyme, mais bien sur l'intérêt et le bien-être commun en tout premier lieu.

La prise de position détaillée peut être téléchargée sur www.oekozeniter.lu – www.meco.lu ou commandée gratuitement via oekozeniter@oeko.lu

Personne de contact: Christophe Murroccu - christophe.murroccu@oeko.lu